

La révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrivant en phase finale, M. RICHARD, de l'Agglomération du Choletais est intervenu afin de présenter succinctement, aux membres du Conseil Municipal, les effets, pour les communes, des choix faits dans le SCoT.

#### **Validation du procès-verbal du 27 juillet 2018**

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

#### **Place de l'Église**

Une réunion de travail a eu lieu le 13 septembre 2018 avec l'entreprise AGPU et quelques concessionnaires. Suite à cette rencontre, un nouveau plan a été présenté. Quelques remarques vont être transmises au maître d'œuvre afin de lancer la procédure d'appel d'offre le 16 octobre 2018.

Des travaux sur les canalisations d'eau de la rue du Comte de Champagny ainsi que la place de l'Église débuteront le 5 novembre 2018. Une rencontre avec M. TEULE des Eaux de la Loire aura lieu prochainement afin de définir les modalités de circulations pendant les travaux.

#### **Préau / Sanitaires**

L'ancien préau ayant été démoli par les employeurs communaux, les travaux de réhabilitation de celui-ci débuteront prochainement. Le mur attenant de la maison sera piqueté avant d'envisager un enduit.

Les travaux de construction des sanitaires extérieur ainsi que la reprise des archives sont également prévus dans les jours à venir.

#### **SIEML – Mise aux normes des lanternes**

Les lampes de type Ballon Fluorescent (BF) ne sont plus produites car trop énergivores et néfastes pour l'environnement. Le SIEML ne sera donc plus en mesure d'assurer le remplacement de ces lampes en cas de panne.

Dans ce contexte, la commune va donc être contrainte de changer ces lampes. Le SIEML propose 2 mesures d'accompagnement pour les communes, à savoir : Une participation de 50 % des travaux de rénovation de l'éclairage public via le fond de concours, ou bien la mise en place d'un service de tiers-financement en collaboration avec la Banque des territoires.

Les membres du Conseil Municipal décident de rencontrer les membres du SIEML afin d'envisager la solution la mieux adaptée à la commune.

#### **Nouveau lotissement**

Dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle pour le projet de création d'un nouveau lotissement, une étude de zone humide doit être réalisée. Deux devis ont été reçus en Mairie. Le Conseil Municipal décide de valider l'offre la moins disante, à savoir l'entreprise CADEGEAU pour un montant de 1 455,60 € TTC.

#### **Bulletin Municipal**

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs des encarts du bulletin municipal votés en 2009.

#### **Chemins ruraux**

Dans le cadre de l'acquisition de chemins entre la commune et des particuliers, 2 délibérations sont à prendre. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Devis robots de tonte pour le terrain de foot**

Des devis de robots de tonte pour le terrain de foot ont été présentés aux membres du Conseil Municipal. Des démonstrations seront programmées.

## **Logis de l'Ouère**

Une rencontre avec M. GILLET du Département est organisée le 26 octobre pour étudier l'éventuelle gestion des appartements aux Logis de l'Ouère par le CCAS.

## **AdC – Convention de broyage des déchets verts**

Dans le cadre de ses actions en faveur de la prévention des déchets, l'Agglomération du Choletais (AdC) souhaite accompagner les communes dans la réduction de leurs déchets verts.

L'AdC a donc décidé de mettre à disposition des communes un service gratuit de broyage pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition d'un service de broyage des déchets verts entre l'Agglomération du Choletais et la commune de Somloire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

## **Courrier de l'association « Pour le sourire d'Alvina »**

L'association « Pour le sourire d'Alvina » souhaite utiliser des gyropodes dans l'enceinte de la salle de sport. Après s'être renseigné, les membres du Conseil Municipal donnent un accord favorable.

## **Mutuelle communale**

La commune valide la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels sans ajouter de charge financière à la commune.

La compagnie d'assurance AXA France, représentée par Mme BENETEAU, agent mandataire, propose une convention de partenariat liant la commune et la mutuelle et précisant les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en place d'une complémentaire santé groupée avec la compagnie d'assurances AXA France, représentée par Madame BENETEAU, agent mandataire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Composteur Résidence**

Un composteur sera prochainement installé sur une parcelle de terrain communal. Celui-ci sera utilisé par la Résidence l'Épinette ainsi que le restaurant scolaire.

## **Questions diverses**

*Conseil de vie social* : Hervé ANGEBAULT fait un compte rendu du dernier Conseil de Vie Social ayant eu lieu à la Résidence l'Épinette. Il a été constaté que les bancs installés le long de la rivière sont, pour la plupart, au soleil. Le Conseil Municipal propose d'ombrager ces bancs avec des plantations.

Concernant la Résidence, il précise que les travaux pour la réhabilitation des salles de bain ont commencé. Le goûter des familles aura lieu le samedi 29 septembre 2018.

La cheminée de la salle à manger sera déposée dans un souci de gain de place.

*Réunion des associations* : La réunion des associations aura lieu le mardi 16 octobre 2018 à 20h30 en Mairie.

*Illuminations de Noël* : Des devis sont en attente de réception afin d'étudier les propositions lors du prochain Conseil Municipal.